

# Jean-Wilfrid Noël

## président du CDAD de la Savoie

**L**a présidence du tribunal de grande instance (TGI) de Chambéry comprend également une responsabilité d'ordre départemental. En effet, le magistrat à sa tête, préside aussi un groupement d'intérêt public : le Conseil départemental d'accès au droit (CDAD) de la Savoie. Jean-Wilfrid NOËL exerce cette double présidence depuis fin 2012, à la suite du départ de Roland ESCH.

### Comment présenter le Conseil départemental d'accès au droit ?

**J-WN :** C'est une institution extrêmement récente, puisqu'elle date d'une vingtaine d'années à peine. C'est une loi du 10 juillet 1991 relative à l'aide juridique qui a donné naissance aux différents conseils. La difficulté, je parle avec l'expérience d'un président ayant exercé dans un département sans CDAD avant de connaître cette double responsabilité, c'est d'assurer la « départementalité » dans un secteur qui compte plusieurs TGI. Il faut instaurer une bonne gouvernance pour que l'ensemble des partenaires du CDAD puissent travailler de concert. Je ne pense pas seulement au TGI d'Albertville, mais également aux Barreaux de Chambéry et d'Albertville, à la Chambre interdépartementale des notaires, à la Chambre départementale des huissiers... Nous fédérons les énergies pour porter des actions d'informations juridiques conçues pour bénéficier aux 430000 Savoyards de ce département.

### Qui compose ce CDAD ?

**J-WN :** Je le préside et Déborah GIRARD-PICHOUD en est la secrétaire générale. Elle apporte une valeur ajoutée évidente à l'institution car elle est le lien entre les partenaires. Grâce à ses qualités et son savoir-faire, elle arrive à pousser les

projets du CDAD. C'est une ressource très précieuse. Sur le plan organique, le CDAD est composé de neuf membres de Droit, de quinze membres avec voix délibératives et de quatorze membres avec voix consultatives regroupés au sein d'une assemblée générale et d'un conseil d'administration.

### Quelles sont les missions fondamentales du CDAD ?

**J-WN :** Cette institution a beaucoup évolué depuis la loi du 10 juillet 1991. Une seconde loi, celle du 18 décembre 1998, a permis plusieurs innovations en matière d'aide juridique. Enfin la loi du 17 mai 2011 a missionné les CDAD pour coordonner les actions départementales en matière d'accès au Droit et constater les besoins pour apporter des réponses concrètes. Un CDAD efficace est un CDAD qui pense local, ce qui suppose une bonne connaissance du territoire et de ses spécificités géographiques, culturelles, démographiques... pour s'approcher au plus près des préoccupations de la population.

### Concrètement, comment se traduisent-elles sur le territoire ?

**J-WN :** Pour le grand public, nous sommes présents à la Foire de Savoie. Nous organisons des projections suivies de discussions à l'Université qui connaissent un grand succès. Cette action sera d'ailleurs étendue à Albertville en 2014. Le Forum de la saisonnalité d'Albertville est un temps fort car nous pouvons informer sur les problématiques juridiques telles que la Droit du travail et le logement des saisonniers. De même, nous menons une action à Chambéry et Albertville à destination des petits bailleurs privés. Nous avons des projets plus précis en fonction de certains publics. Les jeunes

sont une cible privilégiée. Bien souvent, c'est par l'école que les citoyens ont leur premier contact avec la Justice. Les journées Justice et les packs scolaires sont très ancrés dans le territoire. Les journées Justice consistent à organiser un procès théâtralisé monté avec de vrais dossiers rendus anonymes et le concours de magistrats et avocats volontaires. Les lycéens et collégiens découvrent ainsi le fonctionnement de la Justice, de l'intérieur. Les packs scolaires fonctionnent autrement. Dans un premier temps, Déborah GIRARD-PICHOUD et Pierre RAYMOND, le coordinateur des maisons du Droit et de la Justice de Savoie interviennent dans les classes pour présenter l'organisation de la Justice. Les élèves effectuent un travail préparatoire, puis ils se rendent à une audience hebdomadaire au TGI en tant que spectateurs. Une fois l'audience levée, les élèves et leur professeur échangent avec avocats et magistrats pour décrypter la séance. En 2013 : 29 classes ont été accueillies, soit 743 élèves et 58 enseignants originaires de 19 établissements scolaires.

### Les seniors font-ils aussi parti de vos cibles ?

Les seniors font également l'objet de nos attentions. Il existe des besoins d'informations juridiques très particuliers. C'est la raison pour laquelle le CDAD participe au Salon de la retraite et du temps libre. Nous voudrions aussi monter une action à Aix-les-Bains pour dispenser une information juridique à une population d'un certain âge qui s'interroge quant aux dispositions à prendre à propos de l'avenir de son patrimoine.

De la même manière que les citoyens libres, les détenus doivent avoir accès au Droit. Sensibiliser un détenu à ses droits est un moyen assez efficace de lui rappeler qu'il a aussi des devoirs. C'est une possibilité de créer du lien avec la société. Le premier point d'accès au droit a été créé en 2008 à Aiton, puis en 2010 à Chambéry. Ces consultations sont organisées sous le sceau de la confidentialité. Elles sont gratuites pour les détenus et réglées aux avocats par le CDAD.

### Comment évoluent ces consultations en milieu carcéral ?

**J-WN :** C'est le SPIP qui assure le lien entre le CDAD et les établissements pénitentiaires. La demande n'est pas la même entre Aiton et Chambéry. A Aiton, les peines sont plus longues, les détenus ont le temps de préparer leur réinsertion. A Chambéry, le turn over des détenus ne les incite pas forcément à consulter.



Jean-Wilfrid Noël, président du TGI de Chambéry et du CDAD de la Savoie, Déborah Girard-Pichoud, secrétaire générale du CDAD et Philippe Silvan, président du TGI d'Albertville.

### Comment fonctionne le CDAD ?

**DG-P :** Du fait de sa nature, le CDAD fonctionne grâce à une mutualisation des moyens de l'ensemble des institutions du département de concert avec les associations et les professions du Droit. En concertation avec les membres, nous travaillons sur des axes prioritaires au cours de nos assemblées et nous décidons des actions à entreprendre.

**J-WN :** Dans ce département, il y a une très bonne qualité relationnelle entre les institutions et les TGI. Le dynamisme de l'organisation est reconnu en Savoie mais aussi à Paris, puisque j'ai eu l'agréable surprise d'être contacté par la Chancellerie au milieu de l'année 2013. Le ministère nous a offert de bénéficier d'une rallonge budgétaire exceptionnelle et assez significative grâce à des crédits non-alloués destinés à l'accès au droit.

### Quelles actions supplémentaires ont pu être entreprises ?

**DG-P :** Nous avons développé de nouvelles actions notamment à destination des seniors et jeunes. Certaines sont encore à l'état de projet. En premier lieu, une réactualisation d'une exposition pour les 13-18 ans, en partenariat avec la protection judiciaire de la jeunesse qui tournera dans les Pays de Savoie. Nous nous rapprochons de l'Université pour organiser des rencontres débats sur questions de société.

### Avec quel budget le CDAD met-il en œuvre ses actions ?

**JWN :** En 2013, 23 000 euros ont été alloués par le ministère de la Justice, auxquels il faut ajouter cette rallonge exceptionnelle de 13 000 euros et d'autres contributions. Le

budget est modeste, mais le CDAD est une structure d'animation et non de production. La difficulté actuelle réside dans l'établissement de nos objectifs. Notre convention constitutive nous demande de nous engager sur au moins trois ans, mais ça n'a de sens que si la même vision à long terme est partagée par l'ensemble des contributeurs. C'est délicat de définir des objectifs sur la base de financements incertains.

### Philippe SILVAN, quelle est la perception des actions du CDAD dans le ressort d'Albertville ?

**PS :** Jean-Wilfrid NOËL m'associe de plus en plus aux actions et au fonctionnement du CDAD, ce que j'apprécie, car cela me permet de faire valoir les spécificités du territoire du TGI d'Albertville. La géographie et l'isolement sont des particularités locales, ainsi que le contentieux lié à la saisonnalité. Nos points d'accès au Droit nous permettent de faire remonter les demandes et préoccupations du ressort, en l'occurrence de plus en plus de question liées à la situation de personnes âgées bénéficiant d'une petite retraite. Ces citoyens ne repartent pas toujours avec des réponses précises, mais ils ont été écoutés et considérés en tant que personne. Cela crée du lien social et c'est essentiel. Le point d'accès au Droit d'Aiton fonctionne très bien, les consultations de la maison du Droit et de la Justice sont très appréciées et je constate que la présence du CDAD au Forum de la saisonnalité est primordiale car plusieurs milliers de saisonniers s'y rendent.

### Propos recueillis par Claire Bouteloup

Informations sur le site Internet [www.cdad-savoie.justice.fr](http://www.cdad-savoie.justice.fr)